Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261005-DP_2026_56-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-56

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 donnant délégation au Président pour prendre toute décision relative aux conventions de servitude conclues avec les opérateurs de réseaux ou les fournisseurs d'énergie ;

Considérant la présence d'une canalisation de gaz sur la parcelle cadastrée section YO n° 873, appartenant au domaine privé de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant la nécessité de consentir à la société GRDF une servitude liée à l'implantation et au maintien de cet ouvrage dans le cadre du service public de distribution de gaz ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette servitude par la signature d'un acte authentique, à la demande de l'office notarial chargé du dossier ;

Considérant que cet acte fera l'objet d'une publication au fichier immobilier, aux frais exclusifs de la société GRDF, afin d'assurer l'information des tiers sur l'existence de cette canalisation ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'acte authentique constituant une servitude au profit de la société GRDF sur la parcelle cadastrée section YO n° 873, en raison de la présence d'une canalisation de gaz sur cette emprise foncière.

Article 2 : D'autoriser la signature de tout document nécessaire à la régularisation et à la formalisation de cet acte authentique auprès de l'office notarial compétent.

A Bain-de-Bretagne, le 05/10/2026

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

Po/ le président empêché
J. Solli, 1er Vice-Président

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE